

Un État peut-il se passer de Constitution ?

Par **Lili**, le **04/11/2018** à **10:50**

Bonjour,

Je vous contacte car j'aimerais que vous m'éclaireriez sur cette question: Un État peut-il se passer d'une Constitution ?

Mon plan est:

- I) Une Constitution superfétatoire à un État
 - A) la Constitution vu comme un symbole
 - B) d'autres actes suprêmes pour d'autres d' États
- II) une Constitution capitale à un État
 - A) une garantie des droits
 - B) la pérennité d'un état

Merci d'avance

Par **LouisDD**, le **04/11/2018** à **15:13**

Salut

Et quelle est votre problématique ? Elle est toute aussi voire plus importante que le plan...

Sinon le plan bien que peu maladroit dans l'an formulation semble brasser les qqes enjeux et une bonne partie du sujet.

Par **Lili**, le **04/11/2018** à **15:47**

Bonjour, merci de m'avoir répondu !

Ma problématique est: quel est la différence entre un État qui possède une Constitution et un État qui n'en possède pas ?

Cela dit, j'ai refais mon plan et une nouvelle problématique :

La constitution constitue t-elle la seule norme concevable à un État ?

- I) une Constitution superfétatoire à un État
- A) une signification symbolique
- B) l'existence d'autre forme de norme suprême
- II) la Constitution une norme fondamentale moderne
- A) une garantie des droits
- B) la pérennité d'un État

Par **LouisDD**, le **04/11/2018** à **16:27**

La première problématique était sympa dans l'idée, ça montre tout de suite qu'on envisage des limites au présupposé qu'un État implique une Constitution. Justement en donnant comme présupposé qu'il existe d'autre façon d'envisager un État.

La seconde en revanche bien que je voye l'idée qui en sort me semble imprécise. Une formulation qui mettrait en lien l'idée de conception et d'encadrement de l'État par une norme qui n'est donc pas nécessairement la Constitution d'après vous serait une meilleure option.
Type : «La Constitution est-elle la seule norme capable d'encadrer un État ? »

Par **Lili**, le **04/11/2018** à **16:30**

Ah oui je vois ! Et pour le 2 eme plan vous en pensez quoi ?

Par **Lili**, le **04/11/2018** à **16:41**

Je n'arrive pas expliquer l'intérêt du sujet qui est « le faite que certains États arrivent à s'organiser sans Constitution »

Par **Visiteur**, le **04/11/2018** à **17:04**

Bonsoir,

Quelques remarques rapidement:

- Les sous-parties de votre plan se croisent et ne sont pas assez différentes je trouve (il va y avoir du redit).
- Les titres ne sont pas assez démonstratifs d'une réflexion, problématique.
- Comme cela a été dit, je trouve que vous n'envisagez pas assez les cas de fonctionnement sans Constitution, ou même avec une Constitution d'une forme différente (coutumière, non-écrite).

Il faut vraiment opposer votre I) et votre II) en vous appuyant sur des arguments solides dans chaque sous-partie.

Commencer par bien redéfinir les termes du sujet déjà (Etat, Constitution, fonctionnement) et essayez de vous demander si un Etat peut fonctionner sans Constitution.
De là d'autres interrogations devraient venir, et une problématique et un plan devraient arriver...

Par **Lili**, le **04/11/2018** à **18:09**

Bonsoir Ezoah,

Merci d'avoir répondu.

J'ai pris en compte ce que vous m'avez dit et je le met en pratique de suite merci